

# CONSEIL MUNICIPAL

## Procès-verbal

Séance du 5 juin 2026.

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 5 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Xavier TOURNEUR, Maire.

**Présents** : Mme Chantal WIART, M. Alexandre HERMAN, Mme Nathalie CLÉE, M. Patrice GAMBU, Mme Gwendoline GOSSET, M. Léo LENORMAND, Mme Aurélie CARDOT, M. Jean-Pierre BOILLET, M. Philippe GRONDEAU.

**Absents excusés** : Mme Liliane BRODIEZ donnant pouvoir à Mme Chantal WIART ; Mme Coraline AUDIGUIER donnant pouvoir à M. Xavier TOURNEUR ; M. Joffrey DUPRESSOIR donnant pouvoir à Mme Aurélie CARDOT ; M. Thierry BAUSMAYER.

**Absents** : M. Alain MAQUIN-BELLENGER.

Il a été conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Léo LENORMAND ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h05.

## **COMPTE RENDU**

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AUX ÉLECTIONS SÉNATORIALES**

Vu le décret n° 2026-301 du 21/04/2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Vu l'arrêté n° DCL/BCE/2026/109 fixant le nombre de délégués à élire.

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de la présidence du bureau est assurée par ses soins.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués titulaires et des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales.

### **Élection des délégués titulaires**

Les candidatures sont les suivantes :

- Xavier TOURNEUR
- Chantal WIART
- Alexandre HERMAN

Après avoir procédé au vote, le dépouillement est effectué, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 13

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Xavier TOURNEUR : 13 voix
- Chantal WIART : 13 voix
- Alexandre HERMAN : 13 voix

Monsieur Xavier TOURNEUR, Madame Chantal WIART et Monsieur Alexandre HERMAN ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.

### **Élection des délégués suppléants**

Les candidatures sont les suivantes :

- Nathalie CLÉE
- Aurélie CARDOT
- Gwendoline GOSSET

Après avoir procédé au vote, le dépouillement est effectué, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 13

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Nathalie CLÉE : 13 voix
- Gwendoline GOSSET : 13 voix
- Aurélie CARDOT : 13 voix

Madame Nathalie CLÉE, Madame Gwendoline GOSSET et Mme Aurélie CARDOT ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

### **MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE**

M. le Maire expose aux membres du conseil, qu'en raison de nombreuses demandes d'usagers de l'agence postale communale, il devient nécessaire de modifier les horaires d'ouverture.

Les nouveaux horaires d'accueil seraient :

Lundi	Fermé	14h00 – 18h00
Mardi	9h00 – 11h00	14h00 – 17h00
Mercredi	Fermé	14h00 – 17h00
Jeudi	9h00 – 11h00	14h00 – 18h00
Vendredi	Fermé	14h00 – 17h00

Après délibération, les conseillers municipaux valident à l'unanimité ces nouveaux horaires avec application à compter du 15 juin 2026.

### **MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI A TEMPS NON-COMPLET**

M. le Maire informe le conseil municipal, compte-tenu de l'augmentation des horaires d'accueil de l'agence postale communale votée précédemment, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10% de la durée initiale de l'emploi.

Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles L 313-1 et L 542-2 et 3 du code général de la fonction publique, de supprimer l'emploi d'agent postal créé initialement à temps non complet par délibération du 3 décembre 2024 pour une durée de 18h15 par semaine, et de créer un emploi d'agent postal à temps non complet pour une durée de 24h00 par semaine à compter du 15 juin 2026.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L 313-1 et L 542-2 et 3,

Vu le Décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis du comité social territorial réuni le 26 mai 2026,

Vu le tableau des emplois,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la proposition du Maire ;
- de modifier ainsi le tableau des emplois ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;

## **FRAIS DE SCOLARITÉ 2025/2026**

Des frais de scolarité sont facturés aux communes dont les enfants sont scolarisés à l'école d'Ecouis.

Ces frais concernent les communes de Cuverville (1 enfant primaire), Lisors (1 enfant primaire) et la Roquette (1 enfant maternelle).

Ces frais regroupent les frais de fonctionnement liés à l'école.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de fixer le montant des frais de scolarité selon la moyenne départementale de l'Eure, à savoir par élève et par an comme suit :

- 1 422 € pour les classes maternelles (contre 2 632,70 € en 2025) ;
- 938 € pour les classes primaires (contre 906,38 € en 2025).

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition et autorise M. le Maire à émettre les titres correspondants.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Un habitant de la Place du Cloître a sollicité un entretien avec M. le Maire concernant plusieurs points. Lors de ce rendez-vous, il a été convenu qu'un rappel sera fait à l'ensemble des habitants sensibilisant sur l'entretien des haies jouxtant le domaine public et en limite de voisinage. De plus, il a souhaité souligner que plusieurs fois, lors de cérémonies à la Collégiale, des voitures sont stationnées sur la chaussée empêchant la circulation sur la place du Cloître. Il est rappelé qu'en de telles circonstances, si un véhicule empêche la circulation des autres véhicules sur une voie, il est conseillé de faire appel à la gendarmerie. A l'avenir, la réalisation du nouvel aménagement de la place permettra un stationnement dans les règles pour tous.
- M. le Maire présente aux conseillers le plan d'aménagement du centre-bourg tel qu'il a été présenté dernièrement à l'ensemble des financeurs. Ce projet consistera par l'aménagement d'un parking enherbé sur l'ensemble de la place du cloître, la mise en valeur des pourtours de la Collégiale ainsi que de la grande place du centre-bourg et la réfection de la petite place du monument aux morts. Cet aménagement se fera en parallèle de la mise en place d'un nouveau sens de circulation avec des accès en sens unique via la rue devant la boulangerie et la rue derrière la Collégiale (devant

l'intersection Place de la Mairie) et une sortie unique par l'intersection devant la Collégiale. Ce projet serait subventionné à hauteur de 60%. Une demande au titre du fonds vert doit également être déposée.

- M. le Maire et M. Gambu ont assisté à une démonstration, en compagnie des agents techniques, d'un désherbeur mécanique. Cet outil permettra un nettoyage plus rapide des caniveaux et plus physiologique pour les agents. Les crédits nécessaires ont bien été prévu au budget.
- Un habitant de Villerest a interrogé la mairie concernant le remplacement du panneau d'entrée du hameau de Villerest, jugé trop grand. M. Boillet interroge également M. le Maire concernant le remplacement du panneau passage-piétons Route de Rouen endommagé par une roue de camion. Il l'interroge également quant au changement des feux tricolores dont le dernier rapport de maintenance a souligné plusieurs dysfonctionnements.
- Logement communal : des travaux de rafraîchissement de la cuisine doivent être entrepris (conduit de cheminée et changement évier). M. Lenormand se rapprochera de M. le Maire pour donner un avis technique quant à la suppression du conduit de cheminée à l'intérieur de la maison.
- Sens de circulation centre-bourg : vu avec le syndicat de voirie, une mise en place provisoire des panneaux sera réalisée dans l'attente des travaux d'aménagement.
- Une habitante d'Ecouis a interrogé la mairie concernant la possibilité d'un regroupement pour les commandes de fioul. Les conseillers ne sont pas contre l'idée. M. le Maire se rapprochera d'un prestataire pour discuter de ce point.
- M. le Maire a transmis un courrier au président du Département demandant l'installation du radar actuellement sur l'axe Ecouis > Grainville sur la commune d'Ecouis.
- L'éclairage public est complètement éteint pour la période estivale. Il sera rallumé selon les horaires habituels à compter du 1<sup>er</sup> septembre. Les conseillers indiquent qu'il serait également souhaitable que l'éclairage public soit allumé les soirs d'évènements ou fêtes (par exemple, réveillon, nouvel an, fête du village, etc.).
- Plusieurs habitants nous ont signalé une recrudescence de rats dans le centre-ville de la commune. M. le Maire invite les habitants à prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter cette prolifération des nuisibles.
- 2 nouvelles places arrêts-minutes vont être matérialisées en prolongement des places actuelles sur le parking derrière la mairie. Le parking sur la Place Gloria sera également repris afin de faciliter le stationnement des véhicules et matérialiser une place arrêt-minute.
- M. Grondeau demande s'il est possible d'installer un plan de la commune dans le centre-bourg.
- M. Grondeau souhaiterait savoir si le projet de création d'un marché avance. M. le Maire lui répond que pour le moment ce dossier n'a pas encore été étudié mais fait parti des sujets à étudier prochainement.

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h10.**